

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023 – 19H30

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de Montaignu-Vendée s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 21 septembre 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 42

Quorum : 21

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (35) :

BLAIN Catherine	HERVOUET Eric	ROGER Richard
BLAINEAU Isabelle	HUCHET Philippe	ROUILLIER Caroline
BOIS Pierre	LACHÉ Adeline	ROUSSEAU Daniel
BOUCLIER Marie-Bénédicte	LIMOUZIN Florent	SAVARY Franck
BOUTIN Didier	MABIT Lionel	SECHER Nathalie
BREMOND Guy	MENARD Anne-Sophie	SEGURA Geneviève
CHEREAU Antoine à partir de la délibération DEL20230927_10	MORISSET Jean-Claude	ARZUL Sophie
CHUPIN Anne-Cécile	MORNIER Sophie	COLMARD Etienne
COCQUET Cyrille	MOUSSET Kilian	HAEFFELIN Jean-Martial
DUGAST Franckie	MULLINGHAUSEN Fabienne	LARCHER Elodie
DUGAST Véronique	OGEREAU Christian	LICOINE Sophie
DUGAST Yvon	OLLIVIER Steve	PIVETEAU Hubert
DUHAMEL Négat	PAVAGEAU Laëtitia	
GILBERT Virginie	PICHAUD Christian	
GRENET Cécilia	RINEAU Michelle	

Étaient représentés (4) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Richard ROGER	X	Eric HERVOUET
Adeline LACHÉ	X	Cécilia GRENET
Anne-Sophie MENARD	X	Yvon DUGAST
Antoine CHEREAU	X	Florent LIMOUZIN jusqu'à la délibération DEL20230927_09

Étaient absents excusés (3) : Pierre BOIS, Marie-Bénédicte BOUCLIER, Kilian MOUSSET

Secrétaire de séance : Franckie DUGAST

Ordre du jour :

1. Moyens Généraux

- Démission d'un conseiller municipal
- Modification et désignation des membres des conseils municipaux
- Installation de nouveaux conseillers communautaires représentant Montaignu-Vendée
- DEL20230927_01 Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

- DEL20230927_02 Modification du tableau des effectifs
- DEL20230927_03 Garantie d'emprunt – Logements les Amphores - Boufféré
- DEL20230927_04 Admission en non-valeur de créances
- DEL20230927_05 Apurement de créances éteintes
- DEL20230927_06 Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du conseil municipal

2. Vie locale, culturelle et sportive

- DEL20230927_07 Convention de mise à disposition et règlement intérieur des équipements sportifs municipaux
- DEL20230927_08 Convention de mise à disposition du stade Maxime Bossis avec le District de Football de Vendée

3. Education, familles et cohésion sociale

- DEL20230927_09 Aide au financement des repas des élèves de l'école primaire privée – AGECAM Montaigu
- Effectifs scolaires
- Bilan de l'animation enfance et jeunesse

4. Environnement mobilités et aménagement du territoire

- Revue des projets
- DEL20230927_10 Désaffectation et déclassement la Pâtissière - Boufféré
- DEL20230927_11 Cession foncière la Pâtissière - Boufféré
- DEL20230927_12 Acquisition foncière la Pâtissière - Boufféré
- DEL20230927_13 Acquisition foncière la Daunière – Saint Georges de Montaigu
- DEL20230927_14 Désaffectation et déclassement la Fouctière – Saint Hilaire de Loulay
- DEL20230927_15 Cession foncière la Fouctière – Saint Hilaire de Loulay
- DEL20230927_16 Cession foncière la Fouctière – Saint Hilaire de Loulay
- DEL20230927_17 Convention SyDEV – Eclairage public – Parc du Val d'Asson II - Montaigu
- Semaine « Terres d'enAIRgie » - Présentation du programme

5. Informations diverses

DEBUT DE LA SÉANCE

Approbation du procès-verbal de Conseil Municipal de la séance précédente

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles : -

M. le Maire : Chers collègues, je voudrais commencer ce conseil municipal de rentrée, en revenant sur quelques sujets.

Comme vous le savez, une passerelle à Saint-Georges de Montaigu enjambant la Maine s'est effondrée le 30 juillet, sans faire de victime fort heureusement. Cette passerelle était très utilisée par les marcheurs et les cyclistes et faisait partie du circuit Vendée Vélo. Le Département a procédé rapidement, et je l'en remercie, à l'évacuation de la passerelle. Depuis, des discussions sont en cours avec le Conseil Départemental de Vendée et elles se poursuivront prochainement avec le Président du Département afin d'envisager les différents scénarii pour rétablir la continuité de la voie.

Le lundi 8 août 2022, un violent incendie s'est déclaré dans un bâtiment professionnel de la zone industrielle Nord, avec un drame : le décès d'un jeune garçon. Ce sinistre a également fait des dégâts importants au sein de cette zone d'activités économiques. A ce jour et ce depuis un an, la procédure suit son cours nous dit-on. Aucune évolution notable n'a été relevée. En tant que Maire de Montaigu-Vendée, je suis très régulièrement, et c'est normal, interpellé par nos habitants et les acteurs économiques pour connaître l'avancée de cette situation. Je dois vous avouer que nous avons très peu d'informations. Face à ces demandes répétées et pour pouvoir répondre aux interrogations des habitants, j'ai écrit au procureur de la République de Vendée pour que cette situation évolue et en tout cas, savoir où en était précisément l'instruction de ces différentes affaires à la fois sur le plan pénal et sur le plan civil. Il y a un risque de suraccident et de pollution. Je demande à ce que la déconstruction et le déblaiement se fassent dans les meilleurs délais.

Sur les fissures liées à la sécheresse 2022, nous avons reçu 309 demandes. Montaigu-Vendée, comme beaucoup d'autres communes, n'a pas été reconnue en situation de catastrophe naturelle. Nous le regrettons fermement et nous allons faire appel de cette décision. Nous ferons part des modalités de ce recours qui peut être fait par la ville mais aussi en direct par les habitants par courrier aux habitants dans les prochains jours. S'agissant des fissures liées au séisme d'avant l'été, nous avons reçu 72 demandes. Le dossier est toujours en cours d'instruction et nous attendons la décision de l'Etat.

Sur la question de la rentrée, vous avez vu passé dans la ville, un certain nombre de cars bleus, logos typés Terres de Montaigu. En effet, avec le passage en communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2022, Terres de Montaigu a pris la compétence mobilité et donc la gestion du transport scolaire pour cette rentrée 2023. Il s'agit de la 1^{ère} étape de notre stratégie « Mobilités ». Avec 2 priorités pour cette rentrée : la sécurité de nos enfants et des transports et la transition environnementale.

- Volet sécurité (port du gilet, validation du badge à la montée, port de la ceinture, géolocalisation des véhicules de transport scolaire, girouettes, astreinte).
- Volet environnemental (les véhicules alternatifs vont progressivement être mis en œuvre pour assurer des services scolaires en remplacement de véhicules thermiques. En septembre 2025 : 14 véhicules, avec un objectif de réduction de 15% des émissions de CO2).

Cette rentrée concerne 3 872 élèves qui vont bénéficier de ce transport scolaire, avec 35 établissements desservis (27 écoles, 5 collèges, 2 lycées, 1 MFR) et 350 points d'arrêts, et pour un coût de 3,9 millions d'euros par an soit 940 €/an/élève.

Merci aux élus qui pendant plusieurs semaines ont été présents sur les points d'arrêt pour rappeler les consignes de sécurité et notamment le port du gilet à haute visibilité.

J'avais convenu de revenir suite à une question de Mme Larcher, sur les changements des membres du comité consultatif. Je voudrais d'abord remercier ceux qui ont quitté le comité et souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres :

- De La Guyonnière : M. Joseph GABORIEAU et Mme Delphine DAVID qui remplacent M. Henri JAUFFRINEAU et M. Olivier POIRIER ;
- De Saint-Hilaire : Mme Gisèle DURAND, M. Gilbert PROTEAU, M. Laurent FORGET qui remplacent Mme Mireille BERNIER, M. Etienne FREYSS, Mme Nathalie PRAUD.

Je voudrais terminer cet avant-propos par quelque chose qui m'a sincèrement ému et plu : cet été lors de nos festivités, que ce soit le feu d'artifice du 13 juillet, les Etoiles du Lac ou la Fête de la Musique, j'ai rencontré une jeunesse heureuse ! J'ai croisé cet été une jeunesse souriante, heureuse d'être là, ensemble, une jeunesse chaleureuse. Et après un printemps difficile notamment avec les images d'émeutes et de chaos, je dois avouer que cela fait du bien. C'est cette jeunesse qui nous pousse chaque jour à agir, et à lancer de nouveaux projets, à innover, comme nous l'avons fait avec le nouveau dispositif « Orchestre au Collège » que nous avons lancé avec Terres de Montaigu dans les collèges Mère Térèse et Villebois Mareuil et dès l'an prochain à Jules Ferry. Tout à l'heure, nous reviendrons sur les activités organisées par notre service Enfance et Jeunesse. Je remercie sincèrement tous les élus et agents impliqués dans la préparation et l'animation de cet été.

MOYENS GENERAUX

Point d'information – Démission d'un conseiller municipal

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Maire

Par courrier en date du 30 août 2023, Monsieur Vincent MATHIEU a fait part de sa volonté de démissionner de son mandat de conseiller municipal.

Conformément à l'article L270 du Code électoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste. Ainsi, le suivant immédiat sur la liste « Montaigu-Vendée, Ensemble et Autrement » lors des dernières élections municipales est donc installé en qualité de conseiller municipal.

La fin de son mandat de conseiller municipal conduit concomitamment à la fin de son mandat de conseiller communautaire.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay pour information.

Point retiré - Modification et désignation des membres des conseils communaux

Point d'information – Installation de nouveaux conseillers communautaires représentant Montaigu-Vendée

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Maire

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu (L273-10 du code électoral).

Monsieur Franck SAVARY a fait valoir sa démission en tant que conseiller communautaire du fait de l'incompatibilité avec l'exercice d'un emploi salarié au sein d'une commune membre de l'EPCI. Par conséquent, le poste laissé vacant au sein du conseil d'agglomération revient automatiquement à Monsieur Guy BREMOND, qui intégrera la commission thématique intercommunale « Agriculture, Ruralité et Alimentation ».

Dans le cadre de la démission de Monsieur Vincent MATHIEU en tant que conseiller municipal de Montaigu-Vendée et par voie de conséquence en tant que conseiller communautaire, le poste vacant à la communauté d'agglomération revient à la personne suivante de même sexe dans la liste « Montaigu-Vendée, Ensemble et Autrement ».

Il en est de même pour Mme Sophie ARZUL qui a fait part de sa volonté de démissionner de son mandat de conseiller communautaire par courrier en date du 14 septembre 2023, ainsi que Mme Sophie LICOINE par courrier en date du 20 septembre 2023.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour des conseils délégués de La Guyonnière, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay pour information.

Arrivée de M. Jean-Claude MORISSET à 19h47

DEL20230927_01 - Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-président de la Commission Moyens Généraux

L'article 218 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue » chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés à la Charte de l'Elu local (article L 1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Les missions du référent déontologue :

- Un accompagnement dans la prévention du risque de conflit d'intérêt ou pénal,
- Un devoir du respect du secret professionnel.

Après avoir contacté plusieurs partenaires institutionnels, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) a établi une liste de personnes qualifiées qui pourrait être retenue en tant que référents déontologues de la collectivité :

- M. Jean-François MOLLA, Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien vice-président du tribunal administratif de Nantes
- M. Bertrand FAURE, Professeur de droit public à la faculté et responsable du master « collectivités territoriales »
- M. Bruno LORFEUVRE, Administrateur des Finances Publiques adjoint,
- M. Bernard MADELAINE (uniquement en formation collégiale), Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien président du tribunal administratif de Nantes.

Il appartient à chaque collectivité concernée de nommer son ou ses référents par l'adoption d'une délibération spécifique, dont le contenu est encadré par le CGCT. Les membres du conseil municipal ont été invités à désigner la liste proposée par l'Association des Maires de Vendée et Présidents de Communautés de Vendée en tant que référents déontologues dans sa version actuelle et future pour la durée du mandat.

Le conseil municipal DÉSIGNE en qualité de référents déontologues les membres de la liste consignée par l'AMPCV, annexée à la délibération, dans sa composition actuelle et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste, DÉCIDE que les personnes susmentionnées exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat, FIXE les modalités de saisine des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :

- La collectivité saisit par tous moyens l'AMPCV qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter,
- L'AMPCV met en relation le référent désigné avec la collectivité,
- Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être
- traitée collégalement avec d'autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de
- fonctionnement,
- La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition,

DÉCIDE que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront rendus dans les meilleurs délais en fonction de l'urgence de la demande, restitution écrite ou orale selon les volontés du demandeur, DÉCIDE que la collectivité mettra à disposition du ou des référents déontologues un espace de réception, les moyens matériels au bon déroulement de la rencontre, FIXE les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme tel : maximum 80 euros par personne et par dossier, maximum 300 euros pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée, maximum 200 euros pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée, DÉCIDE que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) bénéficient du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale, DÉCIDE que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège) sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

Mme Elodie Larcher : Deux remarques sur cet objet. D'abord, vous faites référence au décret du 6 décembre 2022 qui précisait également que cette délibération devait intervenir avant le 1^{er} juin 2023. Sur la composition de la liste, effectivement c'est une liste proposée par l'Association des Maires de Vendée mais alors que nos conseils municipaux sont à parité, nous regrettons que cette liste soit uniquement masculine.

M. Eric Hervouet : Je me permets de répondre siégeant à l'Association des Maires de Vendée. Effectivement le texte précisait que cette délibération devait intervenir avant le 1^{er} juin 2023. Toutefois, après un travail mené avec la Préfecture, celle-ci a plutôt favorisé la démarche de l'Association des Maires de Vendée, à savoir aller rechercher des déontologues puisqu'il est rare de trouver des personnes acceptant de se saisir des questions de déontologie venant de nos collectivités. La Préfecture avait donc accepté que nous ayons un décalage. Les 4 personnes proposées ont été les 4 personnes plutôt fléchées à l'échelle de la Région des Pays de la Loire mais il n'y avait pas de proposition effectivement féminine. Au sein même des référents déontologues, ils peuvent se saisir en formation collégiale, notamment M. Madeleine qui lui, n'interviendra qu'en formation collégiale. Rien ne dit que la liste n'évoluera pas mais le sujet est tellement nouveau qu'il a été fait un choix sur des expertises en droit public et ce sont ces 4 noms qui ont été relevés et qui sont proposés à l'ensemble des collectivités vendéennes.

M. le Maire : Tout cela sous la houlette d'une présidente de l'Association des Maires de Vendée.

DEL20230927_02 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-président de la Commission Moyens Généraux

Il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, dans le cadre :

- d'adaptation de grades suite à des mouvements de personnel (arrivées-départs), suite à réussite à un concours et promotion interne,
- de création de poste et de renforts temporaire d'activité
- de suppression de poste

Suppression	Création	Date d'effet	Motif
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Temps complet	Agent de maîtrise Temps complet	01/10/2023	Déroulement de carrière – promotion interne

Technicien Temps complet	Agent de maîtrise principal Temps complet	01/09/2023	Adaptation de poste existant suite à recrutement
FILIERE TECHNIQUE OU ADMINISTRATIVE			
	Cadre d'emploi des Ingénieurs ou des Attachés Temps complet	01/10/2023	Prévision d'un départ en retraite
Attaché principal Temps complet	Cadre d'emploi des Ingénieurs ou des Techniciens ou des Attachés ou des Rédacteurs Temps complet	01/10/2023	Adaptation de poste existant suite à recrutement
FILIERE ADMINISTRATIVE			
	Cadre d'emploi des adjoints administratifs Temps complet pour 11 mois	01/10/2023	Accroissement temporaire pour finaliser l'organisation du service technique
	Cadre d'emploi des rédacteurs Temps complet pour 9 mois	01/11/2023	Accroissement temporaire dans le cadre d'un événement exceptionnel
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation Temps non complet		01/10/2023	Fermeture de classe

Le conseil municipal **SUPPRIME** et **CREE** les postes au tableau des effectifs tels que listé ci-dessus, **DIT** que pour les postes pour lesquels plusieurs grades ont été ouverts, le tableau des effectifs retiendra le grade du candidat retenu à l'issue de la procédure de recrutement, **AUTORISE** Monsieur le Maire à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse, **AUTORISE** Monsieur le Maire le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience, **AUTORISE** l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

DEL20230927_03 – Garantie d'emprunt – Logements Les Amphores à Boufféré

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-président de la Commission Moyens Généraux

Une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités : Une collectivité ou un établissement ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement.

Pour Montaigu-Vendée au 31 décembre 2022, la part des garanties d'emprunt accordées au titre de cet exercice représentait 1,50% des recettes réelles de fonctionnement.

Vendée Habitat a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), un emprunt pour le financement de la construction de 11 logements aux Amphores sur la commune déléguée de Boufféré. Le bailleur social sollicite la garantie de la commune de Montaigu-Vendée pour le remboursement de cet emprunt à hauteur de 30% de son montant, à savoir 290 843,40 €.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Caractéristiques	Prêt Locatif à Usage Social	Prêt Locatif Aidé d'intégration
Montant	646 156 €	323 322 €
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Taux	Taux du livret A + 60 points de base	Taux du livret A – 20 points de base
Durée	40 ans	40 ns

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Boufféré pour information.

Le conseil municipal ACCORDE sa garantie à hauteur de 30% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 969 478 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°149507 constitué de 2 lignes de prêt :

- Prêt Locatif à Usage Social : 646 156 € sur une durée de 40 ans, au taux du livret A +0,6% de marge,
- Prêt Locatif Aidé d'intégration : 323 322 € sur une durée de 40 ans, au taux du livret A -0,2% de marge,
- La garantie de la ville de Montaigu-Vendée est accordée à hauteur de la somme en principal de 290 843,40 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt,
- Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ACCORDE sa garantie aux conditions suivantes :

- La garantie de la ville de Montaigu-Vendée est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la ville de Montaigu-Vendée s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt et SIGNE la convention à intervenir entre Vendée Habitat et la commune de Montaigu-Vendée relative à ce contrat de prêt.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

DEL20230927_04 – Admission en non-valeur de créances

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-président de la Commission Moyens Généraux

A la demande du Trésorier, il a été proposé d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables, dont le solde est inférieur au seuil de poursuites ou pour lesquelles les poursuites ont été sans effet, pour 969,55 € sur le budget principal. Elles concernent principalement des factures enfance – famille.

Le conseil municipal ADMET en non-valeur des créances irrécouvrables pour 969,55 € sur le budget principal.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

DEL20230927_05 – Apurement de créances éteintes

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-président de la Commission Moyens Généraux

A la demande du Trésorier, il a été proposé d'apurer des créances éteintes, suite à liquidation judiciaire ou à décision de la commission de surendettement, pour 704,27 € sur le budget principal. Elles concernent principalement des factures enfance – famille.

Le conseil municipal DECIDE d'apurer des créances éteintes pour 704,27 € sur le budget principal.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

DEL20230927_06 – Définition du lieu de séance de la prochaine réunion du Conseil Municipal

Rapporteur : Daniel ROUSSEAU, Vice-président de la Commission Moyens Généraux

Dans le cadre de l'édition 2023 de l'exposition « Art sur Digue » organisée du vendredi 10 au dimanche 19 novembre 2023, le lieu habituel de réunion du conseil municipal, la salle des Fêtes de Montaigu, sera indisponible pour la prochaine séance du conseil municipal programmée le mardi 14 novembre 2023.

A ce titre, conformément à l'article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal ont été invités à définir le lieu de la prochaine réunion de cette instance. Il a été proposé de retenir la salle Yprésis, commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Le conseil municipal DECIDE que la prochaine séance du Conseil Municipal du mardi 14 novembre 2023 se déroulera salle Yprésis, rue de Nantes – Rond-point du Verger, commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay à Montaigu-Vendée, DECIDE que les séances du Conseil Municipal suivantes se dérouleront à la salle des fêtes de Montaigu, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, et ce jusqu'à la livraison du nouvel hôtel d'agglomération mutualisé.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

DEL20230927_07 – Convention de mise à disposition et règlement intérieur des équipements sportifs municipaux

Rapporteur : Eric HERVOUET, Vice-président de la Commission Vie locale, culturelle et sportive

Dans le cadre de sa politique sportive et de la mise à disposition de ses équipements, la ville de Montaigu-Vendée est amenée à définir ou redéfinir les relations contractuelles qu'elle entretient avec les groupements d'utilisateurs (clubs sportifs, établissements scolaires, autres associations, organismes extérieurs, etc.) afin d'harmoniser les pratiques entre Montaigu-Vendée et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Il convient ainsi d'élaborer une convention de mise à disposition des équipements sportifs municipaux qui fixe les obligations et responsabilités des utilisateurs, les conditions d'utilisation, et les règles essentielles de sécurité et d'hygiène.

Elle est également une prescription de la commission de sécurité pour tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) sportifs avec une annexe « Mémento sécurité ».

Cette convention sera établie annuellement pour les clubs sportifs et établissements scolaires et ponctuellement pour les autres associations ou organismes extérieurs (comités sportifs, entreprises, etc.).

Les membres du conseil municipal ont été invités à approuver la convention de mise à disposition « type » et le règlement intérieur des équipements sportifs de la ville de Montaigu-Vendée.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour des cinq conseils délégués pour information.

Le conseil municipal APPROUVE la convention de mise à disposition et le règlement intérieur des équipements sportifs municipaux et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions et le règlement intérieur des équipements sportifs municipaux.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

Mme Elodie Larcher : En effet, comme nous n'avons pas pu prendre connaissance de cette convention ni en commission ni en conseils délégués, mes questions seront donc techniques sur certains points. D'abord dans l'article 3 de la convention, l'association doit renseigner la provenance géographique des licenciés. Je me demandais quel était l'objectif de ce recueil d'informations qui me semble plutôt pertinent dans le cadre des demandes de subvention. Ensuite, au niveau du règlement intérieur, dans l'article 2, un tableau définit les complexes sportifs concernés. Alors là vous venez d'indiquer qu'il y a une harmonisation entre les équipements Terres de Montaigu et Montaigu-Vendée. Vous nous aviez également présenté la mutualisation du service des sports à l'époque. Du coup, est-ce que ce règlement intérieur est commun et auquel cas,

pourquoi par exemple le Pôle Sportif Léonard de Vinci, n'apparaît-il pas dans ce tableau ? Pouvez-vous du coup nous préciser quels sont les équipements concernés et s'il existe un autre règlement pour les équipements de Terres de Montaigu ? Enfin, dans l'article 5 de ce même règlement, vous précisez qu'en cas de déclenchement abusif de l'alarme nécessitant le déplacement de l'entreprise, la facturation sera adressée à l'association. Est-ce que le règlement intérieur ne doit-il pas définir le montant ou quel montant sera indiqué aux associations ?

M. Eric Hervouet : La convention n'était effectivement pas jointe dans l'annexe des convocations des conseils délégués mais elle y était dans celle du conseil municipal. En commission, nous avons évoqué celle-ci qui a été travaillée par les adjoints de proximité en charge du monde associatif sur chacune de nos communes déléguées. La provenance des licenciés est simplement un rappel qui est effectivement utile pour le versement des subventions et qui a été insérée sur cette partie là. Pour le règlement intérieur, nous nous basons sur le règlement intérieur du complexe Maxime Bossis. En conséquence, Maxime Bossis aura bien son propre règlement au même titre que toutes nos autres salles des communes déléguées. Le complexe Maxime Bossis est un équipement pour partie communale et pour partie intercommunale ; nous aurons donc bien cette double partie.

Pour l'histoire du montant concernant le déclenchement intempestif des alarmes, je ne peux pas y répondre. Nous regarderons ce point quand nous verrons le sujet sur la tarification de ces équipements sportifs.

DEL20230927_08 – Convention de mise à disposition du stade Maxime Bossis avec le District de Football de Vendée

Rapporteur : Eric HERVOUET, Vice-président de la Commission Vie locale, culturelle et sportive

Dans le cadre de la construction du terrain synthétique au stade Maxime Bossis, inauguré en septembre 2022, Montaigu-Vendée a bénéficié d'une subvention de 25 000 € attribuée par la Fédération Française de Football via son Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Afin de percevoir cette aide, un certain nombre de pièces justificatives doivent être fournis, notamment une convention de mise à disposition du terrain auprès du District de football de la Vendée, afin de faciliter l'organisation d'actions et animations de promotion (*détections, formations d'éducateurs et d'arbitres, rassemblement football féminin, défi jonglerie, etc*).

Il convient ainsi d'établir une convention de mise à disposition du stade Maxime Bossis avec le District de Football de Vendée qui fixe les modalités d'utilisation, les obligations et responsabilités des utilisateurs ainsi que les règles essentielles de sécurité et d'hygiène.

Les membres du Conseil Municipal ont été invités à approuver ladite convention et à autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour information.

Le conseil municipal APPROUVE la convention de mise à disposition du stade Maxime Bossis avec le District de Football de Vendée et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

EDUCATION, FAMILLE ET COHESION SOCIALE

DEL20230927_09 – Aide au financement des repas des élèves de l'école primaire privée – AGE CAM Montaigu

Rapporteur : Fabienne Mullinghausen, Adjointe aux affaires scolaires

Un service de restauration scolaire est proposé aux familles dont les enfants sont scolarisés dans l'une des treize écoles du 1^{er} degré de la commune de Montaigu-Vendée. Que l'enfant soit scolarisé dans le public ou le privé, il est accueilli dans une structure de restauration collective dont les modalités d'accueil et de tarification sont les mêmes dans la commune déléguée. Seule la commune déléguée de Montaigu dispose de 2 services de restauration scolaire : l'un pour les enfants du public (gestion municipale) et l'autre pour les enfants du privé (gestion associative).

Afin que les familles, quel que soit le lieu de scolarisation de leurs enfants, puissent bénéficier des mêmes conditions de tarification de repas et d'aide, le Conseil Municipal de Montaigu avait décidé, en septembre 2000, de verser une aide en ce sens.

A ce jour, l'aide bénéficie :

- aux familles de Montaigu-Vendée qui scolarisent leurs enfants à l'école Saint-Jean Baptiste et dont le quotient familial est \leq à 1 500 €,
- aux familles, qui, bien que résidentes hors-commune, ont un enfant scolarisé à l'école Saint-Jean Baptiste dans le cadre du dispositif ULIS et dont le quotient familial est \leq à 1 500€.

L'aide aux repas est déterminée en fonction des tranches de quotient familial :

Tranches de quotient familial concernées	Montant aide/repas
QF \leq 500 €	1,02 €
501 \leq QF \leq 700 €	0,80 €
701 \leq QF \leq 900 €	0,58 €
901 \leq QF \leq 1 200 €	0,15 €
1 201 \leq QF \leq 1 500 €	0,08 €

Il a été proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser l'aide d'un montant de 475,90 € à l'AGECAM, Association gestionnaire du service de restauration scolaire pour les enfants de l'école primaire privée située sur la commune déléguée de Montaigu, pour l'année scolaire 2022-2023 après présentation des éléments justificatifs et à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour information.

Le conseil municipal **AUTORISE** le versement d'un montant de 475,90 € pour l'année scolaire 2022-2023 à l'AGECAM, association gestionnaire du service de restauration scolaire pour les enfants de l'école primaire privée située sur la commune déléguée de Montaigu, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier et **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget primitif 2023.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

Point d'information – Effectifs scolaires

Rapporteur : Fabienne MULLINGHAUSEN, Adjointe aux affaires scolaires

Un point a été fait sur les effectifs d'enfants scolarisés au sein des établissements scolaires de Montaigu-Vendée à la rentrée de septembre 2023.

Point d'information – Bilan de l'animation enfance et jeunesse

Rapporteur : Cécilia Grenet, Vice-présidente de la commission Enfance, famille et cohésion sociale.

Un point a été fait sur le bilan de l'animation enfance et jeunesse au sein des accueils de loisirs et espaces jeunesse de Montaigu Vendée.

Observations éventuelles :

Mme Sophie Arzul : C'est seulement une remarque : Pourquoi ce genre d'exposé se fait en conseil municipal et pas plutôt en commission Jeunesse ?

Mme Cécilia Grenet : Cela a été fait dans les deux, à la fois en commission Enfance de Montaigu-Vendée et puis en commission Jeunesse de Terres de Montaigu. Il nous semblait intéressant de pouvoir le partager en conseil municipal.

M. le Maire : Il semble intéressant que tous les élus puissent avoir simplement l'information puisqu'ils ne participent pas tous à ces deux commissions.

M. le Maire : Comme vous le savez, depuis 2020, notre majorité municipale s'est engagée sur un projet global comprenant lui-même de multiples engagements et investissements qui répondent à de grands enjeux tels que le logement, l'environnement, l'accueil de nos enfants dans les établissements scolaires et périscolaires à la hauteur de la qualité de vie que nos habitants attendent, ou encore pour favoriser l'emploi. Régulièrement au sein des différentes commissions animées par des adjoints, ces derniers ont l'occasion de faire des points d'avancement de ses chantiers. Il m'a semblé qu'il était très utile à la moitié de notre mandat de les passer en revue de manière transversale, un peu de la même façon qu'on vient d'informer chacun des élus. Ainsi, chaque conseiller municipal pourra avoir une vision large de ce qui est en étude, des réflexions et des chantiers de notre ville, indépendamment de sa commission de prédilection. Evidemment l'exercice d'une revue de projet comme celle de Montaigu-Vendée est forcément un peu longue donc je vais essayer d'être le plus clair et concis possible. Mais cet exercice est le reflet de l'activité soutenue des élus et de nos services. Je voulais remercier particulièrement un des services même si tous les services travaillent sur nos projets évidemment, mais c'est le service ingénierie qui est dans le Pôle de Lyda Gaboriau et qui est sous la responsabilité de Jocelyn Guibert qui nous fait le plaisir d'être au fond de la salle derrière l'ordinateur. Merci Jocelyn pour tout ce travail.

ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrivée de M. Antoine Chéreau à 20h27

Point d'information – Revue des projets

Rapporteur : Florent LIMOUZIN, Maire

De façon régulière, les commissions municipales passent en revue les différents projets de mandature en fonction de leur thématique et de leur avancée.

Afin de partager ces informations à tous les conseillers municipaux, de façon transversale, une présentation globale d'avancement des projets à l'échelle de la ville a été faite.

Observations éventuelles :

M. Jean-Martial Haeffelin : Parce que gouverner c'est anticiper, ce que vous n'avez pas réussi à faire sur le logement sur le mandat précédent, nous voulions connaître quelles actions vous comptiez mettre en place pour maintenir le taux de construction de logements nécessaires face au coup de frein général à la construction neuve qui devrait durer plus que quelques mois. Ne serait-ce pas le moment de solliciter et d'accompagner les bailleurs sociaux pour promouvoir la construction de logements sociaux en masse ? Par ailleurs, concernant les appels à projets de constructions neuves, nous regrettons de nouveau de ne pas avoir accès à ces derniers, qu'ils ne soient jamais débattus, ni en commission ni en conseil municipal. D'autant plus que, malheureusement, on ne peut pas dire que l'audace architecturale et technique soit au rendez-vous des bâtiments de logements qui sortent de terre depuis quelques années sur Montaigu-Vendée.

M. le Maire : Je partage votre première remarque avec les élus qui m'ont précédés ou qui étaient avec moi car je suis élu depuis 2014. Gouverner, c'est effectivement prévoir. Je pense qu'il y a un certain nombre de projets qui montrent qu'on a prévu évidemment depuis quelques temps. Je pense d'abord aux acquisitions foncières et notamment celles pour le nouveau Quartier de la Gare. Donc, si cela n'est pas prévoir, je ne comprends pas. C'est aussi les Caillaudières, j'en ai parlé ; c'est à peu près 20 ans de compromis pour arriver à acquérir ce terrain avec les propriétaires et indemniser l'agriculteur. Il y a également un nombre important de réserves foncières qui montrent que le travail effectué est fait depuis longtemps. Après, nous avons un problème actuellement mais qui est vraiment nationale ; c'est la construction. Nous n'allons pas résoudre tous les problèmes nationaux ici à Montaigu-Vendée. Nous allons faire en sorte de pallier un certain nombre de choses. Vous parlez par exemple, de construire plus de logements sociaux, encore faudrait-il que les bailleurs sociaux en aient les moyens à la fois en matière d'ingénierie mais aussi en matière financière. Aujourd'hui, la construction est compliquée car les bailleurs sociaux se sont vus prélever un certain nombre de ressources ou de stocks financiers qu'ils avaient. Aujourd'hui, ils alertent. Mais, ce ne sont pas que nos bailleurs sociaux. C'est aussi la fédération sociale du logement qui alerte en disant à l'Etat qu'elle n'a plus les moyens de construire des logements sociaux. On peut évidemment dire qu'il faut plus de logements sociaux, on le sait et on en met en place. Chaque projet aujourd'hui propose des logements sociaux intégrés aux logements privés et parfois, nous avons seulement des projets de logements sociaux. Après, je n'irai pas sur les erreurs qui ont pu être faites dans les années 60, 70 ; c'est-à-dire construire en masse dans des endroits, des immeubles, des HLM comme on dit, avec une concentration de logements sociaux, ce n'est pas possible. En tout cas, vous ne me trouverez pas sur ce chemin-là. Les logements sociaux, ce sont plein de formes : l'UPAD en est un exemple mais c'est aussi le projet « Totem » qui est réfléchi au sein de l'agglo, d'habitat, de résidences pour les jeunes, les actifs. Ce sont plus de 200 lits qui sont prévus en lieu et place de l'hôtel d'agglo transitoire, où nos sommes aujourd'hui, qui vont permettre aussi d'améliorer l'accès au logement. C'est un combat de tous les jours pour pouvoir réussir à produire du logement à un coût raisonnable. En effet, contrairement à des métropoles comme Nantes, Bordeaux ou Paris, nous avons une difficulté : pour que nos promoteurs sortent un prix qui

soit abordable pour nos habitants, cela a un coût pour les finances de la Ville car nous ne sommes pas aidés par l'Etat sur les grands projets de ville.

Merci d'être avec nous à nos cotés pour ce combat là.

M. Jean-Martial Haeffelin : Excusez-moi et sur les appels à projets, ce n'est pas possible de les obtenir ?

M. le Maire : Je n'ai pas compris, M. Haeffelin.

M. Jean-Martial Haeffelin : Quand on fait des appels à projet, vous l'avez dit tout à l'heure, sur le logement de Saint Hilaire par exemple, etc, ...

M. le Maire : Je suis d'accord pour que nous partagions cela en commission avant de le lancer. Donc, Nathalie, on fera cela.

Mme Elodie Larcher : Vous nous avez dit ce soir faire un bilan à mi-mandat. De façon habile en effet, vous incluez à votre bilan un grand nombre d'équipements et de projets Terres de Montaigu tels que le cinéma, l'UPAD, le parking de la gare. Surprenant, car en commissions municipales sur ces sujets, on nous répond que ce sont des projets Terres de Montaigu et qu'ils sont donc vus en commissions Terres de Montaigu. Ce soir encore, nous pouvons regretter que le patrimoine se résume aux églises. De façon habile là aussi, vous avez ôté du bilan, la rénovation de l'église de Montaigu, peut-être pour ne pas avoir à afficher les millions dépensés dans sa rénovation. Enfin, votre bilan n'inclut aucune réflexion sur l'action sociale, par un mot sur l'action du CCAS. Dans votre projet de mandat figurait un projet notamment d'épicerie solidaire, il n'a été question de ce projet dans aucune commission à ce jour.

M. le Maire : D'abord, ce n'est pas un bilan. Il nous aurait fallu beaucoup plus de temps. Si je reviens sur l'église de Montaigu, il ne s'agit plus d'un projet car les travaux sont finis. Donc, je n'en ai pas parlé. Mais, je n'ai aucun problème pour en parler et pour dire que nous avons effectivement sur ce mandat, « ça s'est trouvé comme cela », 3 églises en cours de travaux ou à lancer. Les travaux de l'église de Montaigu ont commencé et été initiés dans le mandat précédent, et se terminent sur ce mandat. J'ai aucun souci là-dessus.

Encore une fois, il ne s'agit pas d'un bilan de toute l'action municipale, de tous ce qu'on a porté dans le cadre de notre engagement de 2020. C'est une revue des projets, j'aurai peut-être dû préciser, des projets d'investissement qui sont en cours sur Montaigu-Vendée. Je vais répondre tout à l'heure sur l'épicerie solidaire sans aucun problème.

Je crois Mme Larcher que j'ai déjà fait cette réponse, je ne vais pas développer sur le fait que nous présentons des sujets de Terres de Montaigu en conseil municipal. Le conseil municipal est aussi une instance pour informer tous les élus qui ne siègent pas au conseil d'agglomération, des projets qui sont portés par leurs collègues au sein de l'agglomération. C'est aussi une façon d'informer la population de ses projets. Puis Terres de Montaigu, c'est aussi nous et nous partageons un certain nombre de projets. Vous me faites toujours la même question et je vous fais toujours la même réponse, mais ce n'est pas grave. Vous pourrez la prochaine fois me poser la même question, j'apporterai toujours la même réponse.

Et c'est avec une grande fierté que nous présentons les projets de Terres de Montaigu, ce sont aussi nos projets.

Mme Sophie Arzul : Suite aux épisodes de fortes chaleurs au cours du mois de juin et de septembre, avez-vous des projets pour diminuer la température dans les classes des écoles ?

M. le Maire : Toutes nos écoles, Saint Georges, Boufféré, Saint Hilaire et la Guyonnière sont récentes. Nous sommes donc sur une réglementation thermique où globalement, nous ne pourrions pas faire mieux même si nous pouvons sans cesse nous améliorer. Par contre, nous travaillons sur les projets des 4 écoles de Montaigu qui sont les plus anciennes, avec la création d'une nouvelle école Jules Verne et le projet de réhabilitation des deux écoles des Jardins qui formeront à l'avenir plus qu'un groupe scolaire.

Mme Sophie Arzul : Mais la température atteignait 28° dans les classes même des nouvelles écoles, il n'y a donc aucun projet...

M. le Maire : J'entends bien mais nous n'allons pas climatiser, nous sommes d'accord ! Puis - j'écoute aussi ce qu'on me dit dans mon oreillette - l'actualité du gouvernement est toujours mouvante en cette période de rentrée au niveau de l'éducation, entre la programmation des cours d'empathie et une pièce de rafraîchissement par école, un peu comme ce que nous avons dans nos EHPAD. Mais, nous ferons ce qu'il faut pour nous y conformer. Après 28°, certes, c'est chaud mais même si on climatisait, on ne descendrait pas trop en dessous de 28°.

Mme Sophie Arzul : Non mais déjà des systèmes de volets sur les vitres comme on met des volets dans toutes les maisons.

M. le Maire : Bien sûr, mais nous allons déjà parer au plus pressés en rénovant les anciennes écoles puis au fur et à mesure, nous verrons si nous pouvons améliorer les conditions pour nos enfants et aussi nos enseignants.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la revue des projets ?

Mme Sophie Arzul : Concernant le problème au niveau des rats dans les lotissements, est-ce qu'il y a des projets car apparemment, c'est toujours d'actualité ?

M. le Maire : Il ne s'agit pas de la foire aux questions. Nous pouvons peut-être voir ces questions plutôt en fin de conseil ou en commissions. Là, il s'agit plutôt de questions en lien avec la revue des projets. Mais je pourrais répondre à votre question après.

M. Hubert Piveteau : Sur le volet économie, la grande oubliée comme depuis ce début de mandat, c'est l'agriculture : 2^{ème} secteur d'activités émettrice de gaz à effet de serre et pourtant on n'a pas fait grand-chose avec un adjoint à l'agriculture en commission environnement, mais on n'a jamais parlé d'agriculture. Voilà une crise ; une crise grave en agriculture avec la grippe aviaire, une perte des actifs (-20 % d'actifs en 10 ans), un secteur en grande difficulté aujourd'hui. Alors je sais que c'est une compétence de Terres de Montaigu, on nous l'a répétée. Mais comme vous développez les projets de Terres de Montaigu ce soir, je me suis dit pourquoi pas intervenir sur l'agriculture.

M. le Maire : D'abord vous faites la question et une partie de la réponse. Effectivement, vous avez raison. Il s'agit d'une compétence de Terres de Montaigu mais je ne suis pas le sujet. Encore une fois, Terres de Montaigu, ce n'est pas quelque chose qui est loin, c'est nous. C'est un sujet de tous les jours. D'ailleurs, vous allez officier dans cette commission, vous serez donc le bienvenue pour donner des pistes.

1- Nous savons très bien que le monde agricole est un acteur économique d'importance. Nous n'allons pas dire le contraire dans une commune où nous avons une industrie agroalimentaire très forte.

2- Nous savons très bien aussi que nous avons plusieurs problématiques qui se posent aujourd'hui dans le monde agricole ; c'est la pyramide des âges. Le renouvellement des exploitants agricoles n'est pas simple car nous avons beaucoup d'anciens, pardon Philippe, qui arrivent à la retraite. D'ailleurs, notre ministre de l'agriculture arrive à la retraite dans 3 semaines – 1 mois. Il y a un certain nombre d'exploitants, et tu en es l'exemple, qui ont organisé leur départ et cela fonctionne bien. Mais, nous savons que c'est une difficulté, ici chez nous, à l'échelle de la Vendée mais aussi ailleurs.

3- Il y a des sujets l'agriculture mais comme partout, et notamment dans l'industrie, où là aussi, il y a une transition à faire . Qui dit transition, cela se fait mais il faut emmener tout le monde.

Je vous invite à participer à cette commission de Terres de Montaigu. Vous verrez, pleins de projets sont en cours. Je pourrais y revenir dans cette instance pour expliquer ce qui va se décider, se projeter ; c'est notamment toute la réflexion sur le Plan Alimentaire Territorial, dans le cadre du Plan Climat, toute la réflexion qui avance sur l'utilisation du bois énergie, les ressources, la plantation des haies, etc. Je ne vais pas développer plus aujourd'hui mais encore une fois, il y a plein de sujets que nous pourrions évoquer ici, en conseil, mais, nous faisons des choix. Nous serons peut-être amenés à revenir au moment venu sur un sujet de l'agriculture qui, je vous l'assure, n'est pas du tout oubliée. D'ailleurs, avec Philippe, nous visitons 2 à 3 exploitations dans l'année. Sauf erreur de ma part, je suis allé visiter votre ancienne exploitation pour me tenir informé des nouveaux modes d'agriculture, des maraichers, des éleveurs.

Mme Elodie Larcher : Je voudrais quand même reprendre la parole sur la question des écoles en m'appuyant sur le compte-rendu de la dernière commission qui doit être la commission Bâtiments. Vous avez dit que les écoles des communes étaient récentes notamment celle de Saint Hilaire de Loulay. Pourtant, dans ce compte-rendu de commission, c'est quand même indiqué qu'il va y avoir une visite du SyDEV à l'école, le groupe scolaire Les Petits Cailloux en termes de sobriété énergétique. Cela me semblait quand même important de préciser que ce que vous dites sur le fait que les écoles soient récentes, a priori il y a quand même des problématiques sur certains groupes scolaires et c'est une bonne nouvelle que cette visite intervienne.

M. le Maire : Ce n'était pas la question. La question était : est-ce qu'on ferait des travaux pour que les enfants aient moins chaud ? Là, vous répondez en disant qu'il y aura des visites. Parmi tous nos bâtiments, nous avons isolé un certain nombre où nous imaginons pouvoir faire des économies d'énergie. Ce n'est pas la même chose. Ce n'est pas pour en construire. Ce n'est pas une nouveauté, nous l'avons annoncé à plusieurs reprises que dans le plan de sobriété, c'était l'an dernier, il y a un peu moins d'un an, que certains bâtiments feraient l'objet d'une visite « flash » du SyDEV pour voir ce qu'il est possible de faire rapidement pour consommer moins d'énergie et puis de façon, programmatique puisque cela nécessite des investissements de consommer moins d'énergie. Mais ce n'est pas le même sujet. En tout cas, merci de nous rappeler à tous que le plan de sobriété a été lancé et que nous aurons les 1ers effets je l'espère, dans le courant de l'année ; c'est évidemment sur du moyen terme car cela nécessite du suivi de visites de bâtiments de nos services accompagnés d'élus. L'école de Saint Hilaire comme toutes les autres écoles sont des grandes consommatrices d'énergie à des temps donnés et l'objectif est donc de s'assurer que pendant les vacances scolaires, il n'y ait pas de consommations. Pour cela, des dispositifs peuvent être mis en place et nous faisons cela sur toutes nos écoles.

M. le Maire : Je voulais conclure cette revue de projet et ça va répondre à une partie de votre interrogation tout à l'heure, Mme Larcher. Chacun peut se rendre compte de l'ampleur de ce qui est entrepris à Montaigu en ce moment. Cette liste et vous l'avez dit, j'en suis d'accord, n'est pas exhaustive. Un certain nombre de réflexions moins visuelles sont aussi en gestation comme l'identification des sites de stationnement pouvant recevoir à court terme des panneaux solaires, les études sur les réseaux de chaleur (nous avons deux études sur Montaigu-Vendée), une stratégie de l'arbre s'appuyant notamment sur les propositions des comités consultatifs qui sera présentée lors d'un prochain conseil municipal, l'identification de sites urbains pouvant être désimpermabilisés. Et puis, au-delà des études en cours, nous devons continuer à nous projeter, et ce passage en vue des projets est aussi pour moi l'occasion préalablement au vote de notre budget d'ici quelques semaines, de donner quelques priorités nouvelles, toutes issues de notre projet, de nos engagements. Il n'y aura donc pas de surprise. Sur la petite enfance, vous venez de le voir notre projet de crèche à 24 berceaux à Saint-Hilaire avance. Cependant, il s'agit d'un projet de rénovation complexe et long, avec de nombreux partenaires institutionnels à mobiliser. C'est pourquoi, avec Cécilia, nous avons demandé aux services d'étudier la faisabilité d'une ouverture d'une micro crèche de 12 berceaux dans un premier temps. Cette ouverture qui ne serait qu'une première phase du projet global et qui pourrait intervenir dès le printemps prochain, se ferait dans les locaux actuels de la Maison de l'Enfance et permettrait déjà d'augmenter significativement l'offre de garde régulière, quasiment de la multiplier par quatre.

Sur le vélo, vous le savez également, nous avons décidé en avril de lancer notre schéma vélo communal avec Richard. Le cahier des charges est en préparation. C'est aussi là un chantier de longue haleine, mais sans attendre son rendu, je vous propose que nous finalisions dans les prochains mois, deux études d'amélioration des linéaires cyclables. Le premier, c'est celui avec Terres de Montaigu. C'est la jonction entre le bourg de Saint Hilaire et la Zone des Marches de Bretagne. Cette section de routes départementales de plus de 1 km est dangereuse pour les cyclistes qui veulent effectuer des trajets domicile-travail. Ce tronçon pourra être aménagé et normalement nous aurons un soutien fort du Département de la Vendée. Le second, c'est la jonction entre le Vendéopôle, pour ceux qui ont eu la curiosité d'aller voir une des réalisations de la commune en partenariat avec Vinci l'aire de covoiturage. L'objectif serait de faire un itinéraire Aire de covoiturage, Vendéopôle, Bourg de Boufféré, Haut de Mirville, Parc Henri Joyau, gare en vélo. Sur cet itinéraire, des pistes ont déjà été aménagées. Certaines doivent être améliorées, il y a des ruptures qui sont à consolider, la signalisation doit être revue et une jonction plus directe et plus roulante pourrait être réalisée entre les Hauts de Mirville et la gare.

Et puis, parmi nos actions d'aide sociale, celle de l'aide alimentaire est particulièrement importante, surtout en ces temps d'inflation record et l'engagement que nous avons pris, est celui d'ouvrir pendant ce mandat, une épicerie sociale. Il s'agit d'un local dans lequel les personnes qui rencontrent des difficultés financières pourront venir acheter des denrées alimentaires à moindre prix. La notion d'achat est importante car elle constitue un élément central de la dignité des personnes qui restent clientes et non bénéficiaires d'un droit. Ce projet bien évidemment sera confié au CCAS qui devra se faire accompagner sans doute par un organisme externe et par nos ressources internes dont notre nouveau travailleur social. Notre partenaire historique, la banque alimentaire pour lequel nous avons investi dans un local de stockage de denrées à l'échelle intercommunale sera naturellement notre interlocuteur sur ce projet. Les locaux sont d'ores et déjà disponibles puisque il ne vous a pas échappé, qu'il nous reste une cellule à l'arrière de la poste jouxtant la future maison des jeunes donc vraiment dans le centre-ville. Un tel projet qui nécessite un montage partenarial et la consultation des associations sociales est long par nature. C'est pourquoi nous souhaitons dès maintenant le lancer.

Vous le voyez les projets en cours et les projets à lancer ne manquent pas. Je vous remercie vous les élus, de l'investissement quotidien que cela représente, vous particulièrement les adjoints thématiques et de proximité mais aussi les services qui ces derniers mois, se sont restructurés, réorganisés, mutualisés afin de mieux encore répondre à nos besoins. J'adresse un merci particulier, mais je ne vais pas le faire deux fois, au service ingénierie parce que c'est un travail d'orfèvre que de suivre ces travaux au quotidien.

1 – Désaffectation et déclassement La Pâtissière – Boufféré

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

M. et Mme Jean-Michel GRIS sont propriétaires d'un bien situé à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Boufféré, La Pâtissière, cadastré 027 section C numéro 1472p. Ils souhaitent céder ce bien sur lequel est édifié une maison d'habitation. M. et Mme Jean-Michel GRIS ont trouvé un acquéreur. Ils se sont rapprochés de la commune car une partie de la maison empiète sur le domaine public pour une surface d'environ 10 m². Il convient donc de régulariser cette situation afin qu'ils puissent acter la transaction immobilière.

Préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation d'un emplacement dépendant du domaine public et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Boufféré pour avis.

Le conseil municipal CONSTATE la désaffectation d'une partie dépendant actuellement du domaine public d'une surface d'environ 10 m² situé à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Boufféré, la Pâtissière, et PRONONCE le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

2 – Cession foncière La Pâtissière - Boufféré

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

Ainsi et pour poursuivre la procédure de désaffectation et de déclassement, les membres du conseil municipal ont été invités à approuver la cession foncière de cette partie d'un bien non cadastré situé au lieu-dit la Pâtissière sur la commune déléguée de Boufféré, d'une contenance de 10 m² moyennant l'euro symbolique.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Boufféré pour avis.

Le conseil municipal CÈDE à M. Kévin HERVOUET ou à défaut à M. et Mme Jean-Michel GRIS, une partie d'un bien non cadastré situé la Pâtissière, commune déléguée de Boufféré – 85600 Montaigu-Vendée, d'une contenance d'environ 10 m² moyennant l'euro symbolique, DIT que les frais de bornage seront supportés par M. et Mme GRIS et que les frais d'acte seront supportés par M. Kévin HERVOUET et AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

3 – Acquisition foncière La Pâtissière - Boufféré

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

Il s'agit d'une acquisition dans le cadre d'une régularisation foncière suite aux travaux de voirie qui ont été réalisés dans le village de La Pâtissière sur la commune déléguée de Boufféré. En effet, une partie de ces aménagements a empiété sur la propriété de Monsieur et Madame Gris et il convient donc de régulariser la situation.

Il a donc été proposé à l'assemblée d'acquérir à titre gratuit la parcelle appartenant à Monsieur et Madame Gris située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Boufféré et cadastrée 027 section C numéro 837p d'une surface totale d'environ 10 m².

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Boufféré pour avis.

Le conseil municipal DECIDE D'ACQUERIR à titre gratuit de M. et Mme Jean-Michel GRIS une partie de la parcelle leur appartenant située à Montaigu-Vendée (85600) – commune déléguée de Boufféré, cadastrée 027 section C numéro 837p d'une surface de 10 m² environ, DIT que les frais de bornage, les frais d'acte ou tous autres frais seront supportés par la commune et AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

4 – Acquisition foncière – La Daunière – Saint-Georges-de-Montaigu

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

Une promesse de vente a été régularisée le 11 septembre 2013 entre les Consorts FOURNIER et la commune de Saint-Georges-de-Montaigu. Elle portait sur l'acquisition de parcelles situées à Saint-Georges-de-Montaigu, au lieu-dit La Daunière et cadastrées section AL numéros 319 et 320 d'une contenance totale de 254 m². Cette acquisition a été conclue moyennant le prix principal de 380,00 €. Cette promesse devait être régularisée sous un délai de dix-huit mois à compter de sa signature.

Le conseil municipal de Saint-Georges-de-Montaigu avait délibéré le 14 novembre 2013 pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente.

A ce jour, la régularisation par acte authentique n'a pas été constatée. Il convient donc de présenter à nouveau ce dossier étant donné que le délai de dix-huit mois est écoulé.

Il a donc été proposé aux membres du conseil municipal d'acquérir les parcelles appartenant aux Consorts Fournier situées à Montaigu-Vendée, cadastrées 217 section AL numéros 319 et 320 d'une contenance totale de 254 m² moyennant le prix principal de 380,00 €.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint Georges de Montaigu pour avis.

Le conseil municipal DECIDE D'ACQUERIR les parcelles appartenant aux consorts FOURNIER situées à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Saint Georges de Montaigu, cadastrées 217 section AL numéros 319 et 320 d'une contenance totale de 254 m² moyennant le prix principal de 380 €, DIT que les frais d'acte et toutes autres frais seront supportés par l'acquéreur et AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

5 – Désaffectation et déclassement La Fouctière – Saint-Hilaire-de-Loulay

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

Monsieur ROY et Monsieur GUIHARD-Madame CHARPENTIER souhaitent acquérir une partie du domaine public situé à proximité de leurs propriétés respectives au village La Fouctière sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay d'une surface totale d'environ 71 m².

Préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation d'un emplacement dépendant du domaine public et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay pour avis.

Le conseil municipal CONSTATE la désaffectation d'une partie dépendant actuellement du domaine public d'une surface d'environ 71 m² situé à proximité des propriétés respectives de M. Roy et M. Guihard-Mme Charpentier au village la Fouctière, commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay – 85600 Montaigu-Vendée et PRONONCE le déclassement et l'intégration au domaine privé communal.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

6 – Cession foncière La Fouctière – Saint-Hilaire-de-Loulay

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

Ainsi et pour poursuivre la procédure de désaffectation et de déclassement, les membres du conseil municipal ont été invités à approuver la cession foncière d'une partie du domaine public situé à proximité de la propriété de Monsieur ROY au village La Fouctière sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay d'une surface d'environ 48 m² moyennant le prix principal de 4,00 € le m².

Cette acquisition lui permettrait ainsi d'implanter un garage.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay pour avis.

Le conseil municipal CEDE à M. Jeannick ROY une partie d'un bien non cadastré situé à la Fouctière, commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay – 85600 Montaigu-Vendée, d'une contenance de 48 m² moyennant le prix principal de 4,00 € le m², DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur et AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

7 – Cession foncière La Fouctière – Saint-Hilaire-de-Loulay

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

Ainsi et pour poursuivre la procédure de désaffectation et de déclassement, les membres du conseil municipal ont été invités à approuver la cession foncière d'une partie du domaine public situé à proximité de la propriété de M. GUIHARD et Mme CHARPENTIER au village La Fouctière sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay d'une surface d'environ 23 m² moyennant le prix principal de 4,00 € le m².

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Saint-Hilaire-de-Loulay pour avis.

Le conseil municipal CEDE à M. Jean-François GUIHARD et Mme Pascale CHARPENTIER une partie d'un bien non cadastré situé à la Fouctière, commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay – 85600 Montaigu-Vendée, d'une contenance de 23 m² moyennant le prix principal de 4,00 € le m², DIT que les frais d'acte et tous les éventuels autres frais seront supportés par l'acquéreur et AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

8 – Convention SyDEV – Eclairage public – Parc du Val d'Asson II - Montaigu

Rapporteur : Nathalie SECHER, Vice-présidente de la Commission Environnement, mobilités et aménagement du territoire

Dans le cadre de l'aménagement du parc du Val d'Asson II à Montaigu, il est prévu la mise en œuvre d'éclairage public. L'entrée côté Rue des Jardins sera équipée de mâts avec lanternes identiques à ceux de l'entrée du parc côté Pont Jarlet (modèle BOREAL) tandis que le cheminement principal sera éclairé par des bornes identiques à celles desservant le belvédère et la terrasse de la première partie du parc (modèle BEGA). L'ensemble du mobilier sera équipé d'un dispositif de détection.

La convention avec le SYDEV prévoit une participation financière de la Ville de Montaigu-Vendée à hauteur de 96 540,00 € pour les travaux de génie civil, la fourniture et la pose des équipements.

Cette participation se décompose de la façon suivante :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Travaux neufs	137 914,00	165 497,00	137 914,00	70,00%	96 540,00
TOTAL PARTICIPATION					96 540,00

Les membres du conseil municipal ont été invités à approuver la convention n°2023.ECL.1070 concernant les travaux d'éclairage public du Parc du Val d'Asson II sur la commune déléguée de Montaigu.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du conseil délégué de Montaigu pour information.

Le conseil municipal APPROUVE les termes de la convention du SyDEV concernant les travaux d'éclairage public du parc du Val d'Asson II sur la commune déléguée de Montaigu, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention n°2023.ECL.1070 et à verser une participation de 96 540 €, DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

Point d'information – Semaine « Terres d'énAIRgie » - Présentation du programme

Rapporteur : Florent Limouzin, Maire

Le plan climat « Terres d'énAIRgie » s'articule autour de 4 axes stratégiques et repose également sur une orientation transversale afin d'animer la transition environnementale sur le territoire.

Dans cet objectif, une semaine « Terres d'énAIRgie » à destination du grand public sera organisée le mois prochain, du 17 au 25 octobre. Le programme de cet événement a été présenté en conseil.

INFORMATIONS DE L'ASSEMBLEE

1 – Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (délibération n° DEL 2020.05.26-24 du 26 mai 2020)

Décisions du Maire prises entre le 21 juin 2023 et le 20 septembre 2023

N°	Date	Objet de la décision
DECRE_2023_123	27/06/2023	DIA - La Clairbaudière - La Guyonnière - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_124	28/06/2023	DIA - 13 La Canquetière - Boufféré - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_125	27/06/2023	DIA - 23 Rue de la Crépelière - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_126	27/06/2023	DIA - 5 Rue des Romains - La Guyonnière - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_127	28/06/2023	DIA - 1 Impasse de la Lavande - Boufféré - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_128	05/07/2023	DIA - 3 Rue Cathelineau - La Guyonnière - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_129	06/07/2023	DIA - 1 Impasse des Faubourgs - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_130	06/07/2023	DIA - 6 Rue du Douet - SHDL - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_131	06/07/2023	DIA - 8 Rue Jean d'Ormesson - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_132	06/07/2023	DIA - 11 Rue de Tiffauges - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_133	06/07/2023	DIA - 20 Rue Saint Jacques - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_134	05/07/2023	DIA - Le Bordage Caille - La Guyonnière - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_135	05/07/2023	DIA - 1 Résidence Les Pins - SHDL - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_136	11/07/2023	DIA - 25 Rue Saint Joseph - Boufféré - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_137	11/07/2023	DIA - 5 Rue de l'Egault - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_138	11/07/2023	DIA - Rue Jean d'Ormesson - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_139	11/07/2023	DIA - 13 La Canquetière - Boufféré - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_140	11/07/2023	DIA - 3 Route de la Planche - SHDL - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_141	11/07/2023	DIA - 49 Rue de la Marine Royale - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_142	11/07/2023	DIA - 30 Le Petit Montagnon - Boufféré - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_143	11/07/2023	DIA - 2 Rue de la Chenaie - La Guyonnière - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_144	21/07/2023	Travaux d'aménagement du parc du Val d'Asson à Montaigu - Partie 2
DECRE_2023_145	21/07/2023	DIA - 8 Rue Molière - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_146	20/07/2023	DIA - Le Pré de la Sablière - SHDL - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_147	21/07/2023	DIA - 5 Rue Beauséjour - SGDM - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_148A	25/07/2023	DIA - 43 Bis Rue Saint Nicolas - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_149	21/07/2023	DIA - 1 Rue des Romains - La Guyonnière - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_150	21/07/2023	DIA - 14 Rue des Amphores - Boufféré - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_151	21/07/2023	DIA - 9 Rue des Abreuvoirs - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_152	25/07/2023	DIA - 2 Impasse des Cabris - SHDL - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_153	21/07/2023	DIA - 2 Rue Pierre Clostermann - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_154	25/07/2023	Travaux d'aménagement - Place Raymond Dronneau et Rue des Maines - Saint Georges de Montaigu - Avenant

DECRE_2023_155	26/07/2023	DIA - 57A Rue de l'Amiral Du Chaffault - La Guyonnière - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_156	26/07/2023	DIA - 58 Rue du 8 Mai 1945 - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_157	26/07/2023	DIA - 2 Impasse du Haut Bois - Montaigu- 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_158	26/07/2023	DIA - 6 Rue de la Mourie - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_159	27/07/2023	Transport urbain d'enfants par autocars sur la commune déléguée de Montaigu
DECRE_2023_160	03/08/2023	Travaux d'aménagement d'une maison des jeunes et d'un commerce à définir à Montaigu
DECRE_2023_161	04/08/2023	DIA - 21 Rue du Beugnon - SGDM - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_162	31/07/2023	DIA - 3 Rue de la Lyre - La Guyonnière - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_163	01/08/2023	DIA - 17 Rue de Tiffauges - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_164	01/08/2023	DIA - 36 Rue de Nantes - SHDL - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_165	01/08/2023	DIA - 8 Rue du Huit Mai 1945 - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_166	01/08/2023	DIA - 10Bis Rue de la Crépelière - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_167	02/08/2023	DIA - 9 Rue Chauvinière - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_168	01/08/2023	DIA - 12 Rue du Centre - SHDL - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_169	01/08/2023	DIA 12 Rue du Centre - SHDL - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_170	01/08/2023	DIA 12 Rue du Centre - SHDL - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_171	18/08/2023	DIA - 7 Boulevard du Président Auguste Durand - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_172	16/08/2023	DIA - 29 Rue du Rivage - Boufféré - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_173	18/08/2023	DIA - 15 Rue de la Marne - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_174	13/08/2023	DIA - 5 Impasse du Beau Fief - SHDL - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_175	14/08/2023	DIA - 5 Rue des Erables - SGDM - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_176	11/09/2023	DIA - 2 Rue de la Chenaie - La Guyonnière - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_177	08/09/2023	DIA - 2 Allée du Fief Rouge - SHDL - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_178	08/09/2023	DIA - 6 Le Palnais - SHDL - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_179	08/09/2023	DIA - Le Bourg - La Guyonnière - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_180	08/09/2023	DIA - 30 Rue François Truffaut - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_181	08/09/2023	DIA - 4 Rue des Mésanges - Boufféré - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_182	08/09/2023	DIA - 3 Rue Alexandre Dumas - Montaigu - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_183	12/09/2023	DIA - 14 Rue des Vignes - SGDM - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_184	12/09/2023	DIA - 3 Rue Saint André - La Perrochère - Boufféré - 85600 MONTAIGU-VENDEE
DECRE_2023_185	18/09/2023	Travaux d'aménagement de la Maison des Jeunes et d'un commerce à définir - Montaigu

Arrêtés du Maire pris entre le 21 juin 2023 et le 20 septembre 2023

N°	Date	Objet de la décision
ARRRE_2023_049	26/06/2023	Attribution Titres restaurant
ARRPR_2023_050	12/07/2023	Admission provisoire en soins psychiatriques
ARRDA_2023_051	19/07/2023	Dérogation au repos dominical
ARRRE_2023_052	04/09/2023	Délégation de signature à Mathieu Chevoleau - Directeur de l'environnement et de la mobilité
ARRRE_2023_053	04/09/2023	Délégation de signature à Typhaine Gabilleau - Directrice de l'accompagnement et du développement des entreprises
ARRRE_2023_054	04/09/2023	Délégation de signature à Jocelyn Guibert - Responsable du service ingénierie
ARRRE_2023_055	04/09/2023	Délégation de signature à Pauline Bernard - Responsable du service édition et production multimédia

ARRRE_2023_056	04/09/2023	Délégation de signature à Aude Roy - Directrice des ressources humaines
ARRAE_2023_056	14/09/2023	Modification des priorités : Rue des Maines et Place Raymond Dronneau
ARRAE_2023_057	14/09/2023	Création de la voie Rue Jean Raspail et création parking de la gare
ARRRE_2023_058	08/09/2023	Délégation de signature à Eddie Ruffier - Chef d'équipe maintenance et travaux

2 – Liste des concessions retenues

Commune	Date de l'enregistrement de la concession	Nom du concessionnaire	Date du début de la concession	Durée de concession
Boufféré	27/06/2023	PAUL Annie	16/06/2023	30 ans
Boufféré	06/07/2023	FILLAudeau Marie-Gabrielle née MABIT	24/06/2023	30 ans
Montaigu	07/07/2023	BELOUIN Maryvonne née NICOLEAU	26/06/2023	30 ans
Montaigu	07/07/2024	MORIN Aline née ROUILLIER	05/07/2023	30 ans
Montaigu	25/07/2023	GUILLET Catherine née CHARPENTIER	06/07/2023	30 ans
Montaigu	28/07/2023	BELETEAU Chantal née BLANCHARD	22/07/2023	30 ans
La Guyonnière	25/08/2023	GUIBERT Marie-Thérèse née BRIAND	01/08/2023	30 ans
Boufféré	05/09/2023	MARTINEAU Monique née COSSET	30/08/2023	30 ans
Montaigu	11/09/2023	GAILLARD Henri	07/09/2023	30 ans
La Guyonnière	12/09/2023	LE SAYEC Raphaël	30/08/2023	15 ans

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le secrétaire de séance,
Franckie DUGAST

Monsieur le Maire,
Florent LIMOUZIN

